

AVOCATS EUROPEENS A LESBOS

publié le **05/07/2018**, vu **49 fois**, Auteur : [Maître Michel BENICHOU](#)

L'opération « Avocats Européens à LESBOS » continue.

L'opération « Avocats Européens à LESBOS » continue.

Je rappelle qu'elle consiste, pour des avocats venus de multiples pays européens, à se rendre à LESBOS pendant une durée minimum de quinze jours à trois semaines aux fins, dans le camp de rétention des réfugiés, d'aider ceux-ci à préparer leur dossier pour une demande de droit d'asile, les entrainer pour les rendez-vous qu'ils doivent passer et fournir des consultations juridiques.

Le 31 mai 2018, le nombre de cas traités pas ces avocats a été de 3.343.

Ils ont rencontré environ 5.400 personnes.

Leur intervention a été utile puisque 74,7% des personnes assistées ont pu bénéficier du droit d'asile dont 41,3% de femmes et 58,7% d'hommes.

Les personnes venaient essentiellement de Syrie, d'Irak, d'Afghanistan.

Mais il y avait également des personnes issues de la République Démocratique du Congo, du Cameroun, d'Iran, d'Erythrée, du Pakistan ...

Après une baisse significative en février 2018, les cas ont de nouveau augmentés en avril et mai 2018.

Enfin, à ce jour, 123 avocats se sont portés volontaires venant de 17 pays différents.

La France fournit le plus gros contingent d'avocats (26) suivie par les Pays-Bas (18), la Belgique (14), l'Allemagne (13).

Il faut noter qu'il y a eu également un avocat islandais, un avocat chypriote, un avocat tchèque et un suisse ...

Ce sont les avocates qui se sont prioritairement mobilisées puisque sur les 123 avocats volontaires il y a eu 69,9% de femmes.

L'opération, malheureusement, est compromise pour des raisons financières.

En 2018, c'est l'ONG OXFAM qui a aidé financièrement cette opération.

On se sait si cela se poursuivra dans les années futures.

Quoi qu'il en soit, les barreaux ont cessé toute aide.

Quelques barreaux français avaient, à l'origine, fourni une contribution.

L'immense majorité des barreaux a été totalement indifférente à cette opération comme à toutes les autres opérations.

Dans cette période où on entend, lors des rentrées des barreaux, de magnifique discours concernant les Droits de l'Homme, les libertés fondamentales, l'état de Droit et où il est question souvent des droits des migrants, on ne peut que relever la distanciation entre les discours et la réalité de l'inaction des barreaux.

Michel BENICHO